



Technicien de cyclomoteurs et motos (H/F/X)

Mobilité - Mécanique

Coordination et encadrement

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous avez déjà une certaine connaissance des deux roues et savez quelque peu les bricoler ? Vous souhaitez approfondir vos connaissances et compétences pour faire vrombir ces machines ? Alors pourquoi ne pas vous perfectionner en devenant Technicien de cyclomoteurs et motos !

Le Technicien et la Technicienne de cyclomoteurs et motos **entretient, répare et dépanne des motos et cyclomoteurs**. Grâce à cette formation, vous vous spécialisez et apprenez d'autres techniques pour travailler sur ces véhicules.

Les techniciens et techniciennes de cyclomoteurs et motos exercent le plus souvent leur métier sous la responsabilité d'un négociant en cyclomoteurs ou d'un chef d'atelier. La formation permet toutefois une certaine autonomie dans l'exécution du travail. Ils doivent donc être constamment attentifs et réfléchir aux processus de travail.

Au cours de cette formation de Coordination et encadrement, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Technicien de cyclomoteurs et motos:

Accueillir et assurer le support technique client : vous accueillez le client. Vous vous procurez les informations et sources techniques utiles pour un diagnostic, une intervention. Vous traduisez la demande en termes techniques. Vous conseillez un type de véhicule, de motorisation ou d'accessoire en fonction des besoins du client.

Organiser, planifier et gérer l'exécution technique en atelier : vous préparez, organisez et planifiez le travail technique en atelier. Vous déterminez les besoins de l'atelier en personnel, matériel, pièces de rechange, y compris le traitement et recyclage des déchets. Vous implantez les différentes zones en veillant à l'ergonomie et à la sécurité de l'atelier. Vous distribuez et contrôlez la qualité du travail effectué ou en cours d'exécution. Vous veillez à l'entretien et au rangement de l'outillage, de l'appareillage, des stocks et du matériel. Vous utilisez, paramétrez et actualisez les appareils de diagnostic et de test étalonnés.

Réaliser un devis technique basé sur le coût horaire moyen de l'entreprise, un appel d'offre de montage, entretien, réparation : vous consultez les informations utiles à la réalisation du devis technique. Vous calculez les prix de revient. Vous finalisez la réalisation du devis technique.

Établir un diagnostic complexe et une procédure d'intervention sur des pannes, anomalies d'origine mécanique, électrique, électronique, hydraulique ou pneumatique : vous consultez et choisissez les ressources et procédures techniques : instructions du fabricant, fiches de travail, carnet d'entretien, normes de sécurité prescrites par le constructeur. Vous maîtrisez les différents protocoles de recherche et de détection de pannes et d'anomalies. Vous interprétez les mesures, observations, valeurs et rapports d'erreur. Vous identifiez les types de panne ou d'anomalie : freinage, suspension, transmission, alimentation, roues, système électrique. Vous choisissez une procédure d'intervention de réparation ou de remplacement sur tout système, qu'il soit mécanique, hydraulique, électrique ou électronique. Vous détaillez les étapes, techniques et outils à utiliser.

Intervenir (réparer, régler et remplacer) sur des composants mécaniques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques ou électriques complexes y compris moteurs électriques et logiciels du cyclomoteur ou de la moto.

Coordonner et encadrer une équipe : vous encadrez et coordonnez le personnel d'une équipe. Vous communiquez avec le personnel.

Alors si vous souhaitez devenir un pro des deux roues, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

Cette formation permet de bénéficier d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=876>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur pour l'année académique 2023-2024.

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre un garage ou un atelier

Technicien / Technicienne motos et cyclomoteurs dans un atelier spécialisé

Technicien / Technicienne motos et cyclomoteurs dans un garage

Débouché(s) future(s) formation(s)

Négociant de cyclomoteurs et motos (<https://ifapme.be/formations/formations-pour-adultes/negociant-reparateur-de-cyclomoteurs-et-motos>)

Garagiste - Réparateur (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/garagiste-reparateur>)

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Contact client Travail en autonomie ou en équipe Travail en atelier et à l'extérieur (dépannage)

Finalité

Diplôme de la formation en Coordination et Encadrement homologué par la Communauté française

Conditions d'accès

Pour entrer en formation de Technicien en cyclomoteurs et motos, la réussite de l'année préparatoire de Mécanicien de motocyclettes est obligatoire.

Il est toutefois possible d'être dispensé de cette année de Mécanicien motocyclettes dans les cas suivants :

Les apprentis ayant suivi et réussi l'apprentissage « Mécanicien de cyclomoteurs et de motos ».

Les auditeurs ayant suivi et réussi l'année préparatoire « Mécanicien de cyclomoteurs et de motos ».

Les auditeurs ayant un certificat de qualification de 6^{ème} Technique de « Mécanicien polyvalent automobile ».

Les auditeurs ayant un certificat de qualification de 7^{ème} technique de « Mécanicien de motos ».

Toute demande de dispense non prévue ci-dessus est soumise à l'accord du Conseiller pédagogique.

Aptitudes

Le Technicien de cyclomoteurs et de motos effectue les réparations en atelier, utilise des procédures de diagnostic et réalise les entretiens périodiques. Il répare les cyclomoteurs, motos (à combustion ou électrique) et autres véhicules associés (quad, tri cyclomoteur,).

Ces travaux requièrent :

Des connaissances techniques variées, qu'il faut actualiser régulièrement : réglages, ajustage, métrologie (mesure de précision).

Minutie et attention soutenue notamment pour le chargement ou la manipulation des batteries, des outils et des machines, le stockage des produits et des gaz inflammables...

Respect des normes de sécurité et application des règles d'hygiène, d'ergonomie, de protection et de prévention, manipulation des produits et outils avec précaution. Il garantit ordre et la propreté de l'atelier.

Respect de la législation environnementale en vigueur notamment en ce qui concerne le tri et le recyclage des déchets plastiques, métaux, éléments électriques, cartons, pneus...

Le technicien de cyclomoteurs et motos se tient au courant des nouveaux développements au sein de son propre secteur et suit des formations adaptées. Il utilise des outils numériques pour la recherche d'informations techniques. Il retransmet les informations aux collègues. Les cyclomoteurs et motos s'inscrivent dans la tendance du « tout électrique », ce qui implique l'acquisition de nouvelles connaissances en électricité et électromécanique. Le métier implique des contacts avec fournisseurs et clients et donc des capacités de communication et d'écoute.

Programme

1ère année : des dispenses peuvent être octroyées

G31/4 Motocyclettes et motos neuves et occasion : préparation et livraison, accessoires (24h)

G31/4 Entretien périodique et préventif (112h)

G31/4 Interventions (mécanique, électrique, hydraulique, pneumatiques...) simples (100h)

G31/4 Diagnostique dysfonctionnements simples (32h)

G31/4 Accessoires (12h)

2ème année :

G35/25 Accueil support technique client (16h)

G35/25 Organisation, planification et gestion technique (60h)

G35/25 Devis – appel d’offre (12h)

G35/25 Diagnostic dysfonctionnements complexes et procédure d’intervention (72h)

G35/25 Interventions (mécanique, électrique, hydraulique, pneumatiques...) complexes (72h)

G35/25 Module transversal de coordination et encadrement d’équipe (24h)

Spécialisation en 3ème année :

Négociant - Réparateur de cyclomoteurs et motos (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/negociant-reparateur-de-cyclomoteurs-et-motos>)

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Perwez

Rue des Dizeaux, 6 1360 Perwez

081 39 15 00

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 20h

Le vendredi et samedi : de 8h à 13h

Non disponible

centre.perwez@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation